



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Paris, le 8 octobre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, annonce le report au 1er mars 2013 de la verbalisation pour défaut d'éthylotest dans un véhicule à moteur

Depuis le 1^{er} juillet 2012, tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur doit disposer d'un éthylotest à bord de son véhicule (décret du 28 février 2012).

La verbalisation prévue pour défaut de présentation d'éthylotest devait entrer en vigueur le jeudi 1^{er} novembre prochain.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement recensées dans certaines régions, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a décidé de reporter cette date : le contrôle de l'obligation de détention d'un éthylotest et, le cas échéant, la sanction pour défaut de présentation n'entreront en vigueur qu'à partir du vendredi 1^{er} mars 2013. L'objectif de ce report est de permettre à l'ensemble des conducteurs de s'équiper dans de bonnes conditions et à un juste prix.

Le dispositif relatif à la détention obligatoire d'un éthylotest à bord de chaque véhicule a été mis en place pour inciter les usagers à s'auto-tester afin d'être assurés de prendre la route en toute sécurité.

Le ministre de l'Intérieur Manuel Valls proposera au comité interministériel de la sécurité routière de mettre à profit ce délai pour évaluer l'intérêt de ce dispositif en étroite association avec le conseil national de la sécurité routière et les associations d'usagers et de victimes de la route. Aucun relâchement n'est possible dans la lutte contre l'alcool au volant.

L'alcool est la première cause d'accidentalité sur les routes de France. Il est présent dans 30,8% des accidents mortels. Chaque jour, plus de trois personnes perdent la vie dans des accidents routiers avec alcool.

Retrouvez la FAQ et la vidéo de démonstration sur les liens suivants :

http://www.securite-routiere.gouv.fr/article.php3?id_article=4076

http://youtu.be/4S_5fXLvCrY

Retrouvez cette actualité sur le site de la Sécurité routière :

www.securite-routiere.gouv.fr

Contact presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40